

saient plus rien à désirer : « Je suis fâché, monsieur, de ne pouvoir consentir à ce que Vous me demandez, mais comme je vois à n'en pas douter que la République se joue et se moque en tout des François dans son païs, il faut lui montrer qu'ils ne sont pas faits pour cela. En conséquence, si le Sénat ou le Recteur qui est la même chose ne veut pas se servir des expressions contenues dans ma lettre d'hier au soir, il est absolument inutile, ni aujourd'hui ni autrement, d'attendre de moi que je prenne aucune audience ; et si cela n'est pas décidé plus positivement d'ici à lundi matin, encore moins. Voilà ma dernière résolution, elle sera immuable. »

Le surlendemain la situation était inchangée. « Pour Vous convaincre — écrivit-il à Ragnina, le 24 décembre — des sentiments que je Vous ai prié de témoigner de ma part au Sénat, je veux bien consentir à ce que l'audience soit remise à mercredi matin, mais si le Sénat ne consent pas à tout ce que je demande mot à mot, je Vous demande par grâce de ne plus exiger de moi de Vous recevoir chez moi comme ministre, parce que je ne veux plus entendre parler de rien, après ce refus.

« Comme ami, je serai toujours à Vos ordres, en tout et pour tout ce qui peut Vous intéresser ; je Vous prie d'en agréer l'assurance ainsi que des sentiments d'attachement, d'estime et de considération avec lesquels je suis, etc. ».

Le sénateur François Ragnina¹ auquel Prevost s'adressait dans ce ton de déférence personnelle, était, en effet, un homme remarquable. Disgracié de la nature, il rachetait ses infirmités physiques par un tour d'esprit spirituel et mondain. Nous le

1. Maison patricienne inscrite au Livre du Grand Conseil dès 1226, Eteinte.